



Rain Ready
Parés pour la pluie
Ottawa

Guide du
demandeur pour le
programme Parés
pour la pluie Ottawa

Mai 2024



Guide du demandeur pour le programme Parés pour la pluie Ottawa

1. Pourquoi Parés pour la pluie Ottawa?	4
2. Remises au titre du programme Parés pour la pluie Ottawa	8
3. Ce dont vous avez besoin pour présenter une demande	10
4. Soumettre une demande	17
5. Prochaines étapes	17
6. Projets admissibles	19
7. Ressources	29



Parés pour la pluie Ottawa est un programme de la Ville d'Ottawa qui aide les propriétaires à gérer l'eau de pluie sur leur propriété.

Parés pour la pluie Ottawa offre :

- de l'information et des ressources sur la gestion de l'eau de pluie et la protection votre propriété;
- Modules de formation gratuits en ligne sur des projets à réaliser chez soi pour réduire le ruissellement;
- des remises allant jusqu'à 5000\$ pour vous aider à installer des solutions éprouvées de gestion de l'eau de pluie — des règles d'admissibilité s'appliquent.

Le présent guide est conçu pour vous aider à présenter une demande de remise au titre du programme Parés pour la pluie Ottawa pour la mise en place de solutions de gestion de l'eau de pluie. Pour en savoir plus sur la gestion de l'eau de pluie et les ressources disponibles à cet égard, consultez le site ottawa.ca/pluie.

Haut : ruisseau Pinecrest. Gauche : fleurs. Droite : maison dotée d'un jardin



Photo : Erda Estremera

pluvial.



1. Pourquoi Parés pour la pluie Ottawa?

Nous avons créé le programme Parés pour la pluie Ottawa pour vous aider à gérer l'eau de pluie sur votre propriété.

Le problème avec la pluie

De nombreux secteurs urbains les plus anciens d'Ottawa ont été aménagés sans que l'on tienne compte de la gestion des eaux pluviales. Les bâtiments, les rues et les terrains de stationnement n'absorbent pas la pluie comme le font les zones naturelles. Lorsque la pluie tombe sur ces surfaces, elle ruisselle rapidement vers les égouts pluviaux qui se déversent directement dans nos ruisseaux et nos rivières, accumulant des polluants ce faisant. Cela peut poser des problèmes comme :

- une mauvaise qualité de l'eau dans les ruisseaux et les rivières;
- un accroissement des risques d'inondation et d'érosion;
- une dégradation de l'habitat;
- des fermetures de plages.

La réduction des effets néfastes des eaux pluviales sur nos rivières et cours d'eau est l'affaire de tous.

Quelles sont les solutions?

Permettre à la pluie de s'infiltrer dans le sol là où elle tombe! L'eau de pluie peut être gérée efficacement là où elle tombe avant qu'elle ne se déverse dans nos égouts pluviaux, puis dans les ruisseaux et les rivières.

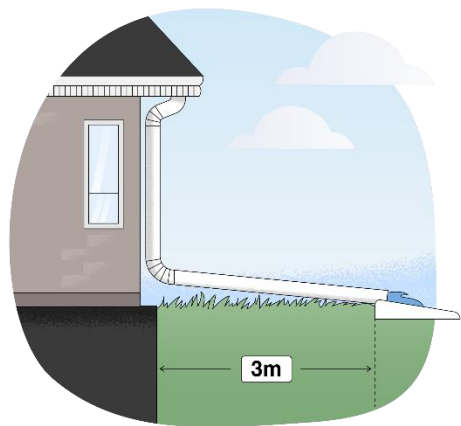
La plupart des propriétés d'Ottawa comportent à la fois des zones perméables, comme les pelouses et les jardins, et des zones imperméables, comme les toits et les entrées de cour. Malheureusement, les zones imperméables augmentent et le territoire urbain perd sa perméabilité naturelle si importante pour protéger nos ruisseaux et nos rivières.

Grâce à des projets simples qui augmentent la perméabilité et favorisent l'infiltration de l'eau de pluie, vous pouvez réduire le ruissellement sur votre propriété. Vous pouvez également résoudre des problèmes de stagnation de l'eau au printemps et de détrempage de votre pelouse après une grosse pluie.

Le programme Parés pour la pluie Ottawa recommande cinq solutions simples que vous pouvez en partie mettre en place vous-même à la maison.

1. Réorientation des tuyaux de descente pluviale

Dans de nombreuses maisons, les tuyaux de descente pluviale sont dirigés directement sur les entrées de cour. L'eau de pluie s'écoule rapidement vers la rue et dans l'égout. Cela présente des avantages, mais peut aussi causer des problèmes comme la glace en hiver, et dégrader la qualité des ruisseaux locaux et, à terme, de la rivière des Outaouais.



En repositionnant votre tuyau de descente pluviale pour qu'il s'écoule sur une zone perméable, l'eau ralentit et a la possibilité de s'infiltrer dans le sol. Cette situation est plus proche de ce qui se passe dans les zones naturalisées comme les parcs ou les forêts. Rediriger vos tuyaux de descente pluviale vers des zones perméables est l'action la plus simple et la moins chère que vous pouvez entreprendre pour gérer l'eau de pluie à votre domicile.

Tuyau de descente pluviale réorienté.

2. Citernes pluviales

Les citernes pluviales constituent un excellent moyen de récupérer l'eau de pluie pour arroser votre gazon et votre jardin. Vous réduirez votre consommation d'eau et contribuerez à garder l'eau dans le sol, au lieu de l'envoyer dans les égouts pluviaux. Ces citernes sont simples à installer et faciles à trouver. Utilisez correctement votre citerne pluviale pour en tirer le maximum d'avantages. Videz toujours votre citerne avant une grosse pluie pour accumuler plus d'eau. En raison des hivers froids d'Ottawa, votre citerne pluviale se brisera si elle reste pleine. Videz toujours votre citerne et rangez-la dans un garage ou placez-la à l'envers et couvrez-la pour les mois d'hiver.



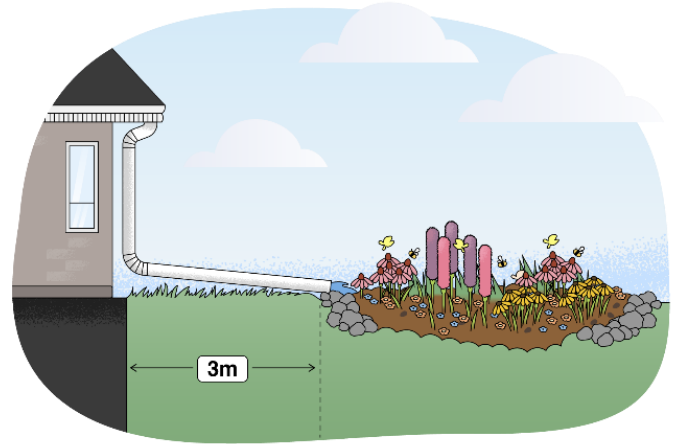
Citerne pluviale munie d'un boyau d'arrosage.

3. Jardins de pluie

Les jardins de pluie sont des zones surbaissées peu profondes qui favorisent l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Ils se composent de plantes rustiques attrayantes — idéalement des plantes vivaces indigènes — et ont un sol meuble qui permet à l'eau de pluie de s'infiltrer.

Parce qu'ils sont fonctionnels et attrayants, les jardins de pluie sont le complément parfait des cours avant ou arrière, et peuvent aider à gérer l'eau de pluie provenant d'un toit, du

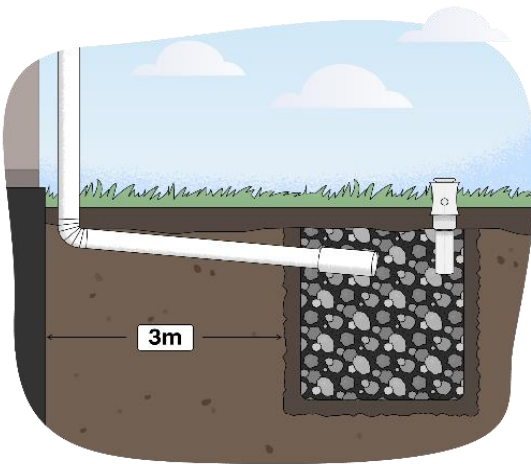
trop-plein d'une citerne pluviale ou même d'une surface comme une entrée de cour. Les jardins de pluie peuvent même fournir un habitat aux pollinisateurs comme les abeilles.



Jardin de pluie.

4. Puits d'infiltration

Les puits d'infiltration sont des réservoirs souterrains de matériaux perméables. Ils recueillent l'eau de pluie et lui permettent de s'infiltrer lentement dans le sol afin de réduire le ruissellement. Les puits d'infiltration peuvent recueillir les eaux de pluie en surface ou dans le sol, par exemple les eaux de pluie qui sortent des tuyaux de descente enfouis. On peut les recouvrir d'un jardin, d'une pelouse ou de pierres décoratives.



Puit d'infiltration.

Les puits d'infiltration et les jardins de pluie peuvent tous deux contribuer à l'infiltration de l'eau de pluie, ce qui réduit le ruissellement provenant de votre propriété. Les puits d'infiltration sont particulièrement utiles lorsque l'espace est limité ou lorsque vous souhaitez entretenir des zones gazonnées tout en infiltrant l'eau de pluie

5. Entrée perméable

Les entrées perméables peuvent prendre de nombreuses formes différentes. Qu'il s'agisse de gravier stabilisé avec du plastique pour la construction, de pavés en béton perméables et autobloquants, ou d'asphalte perméable, ils ont tous le même objectif : infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe.



Entrée perméable.

Avec votre toit, votre entrée de cour est probablement la plus grande surface imperméable de votre propriété. En réduisant cette surface et en la rendant perméable, vous pouvez réduire la quantité d'eau de pluie qui s'écoule de votre propriété.

Gestion des zones imperméables

La plupart du temps, le toit et l'entrée de cour sont les plus grandes surfaces imperméables présentes sur une propriété. Or, bien souvent, le toit ne constitue pas une seule et même surface imperméable.

Les différentes parties des toits se drainent vers des zones différentes grâce à des tuyaux de descente pluviale distincts. La surface du toit qui s'écoule vers un seul tuyau de descente peut être considérée comme une zone imperméable directement adjacente. En vous mettant dans la peau d'une goutte de pluie, vous comprendrez mieux comment les zones imperméables se comportent et comment elles peuvent être gérées.

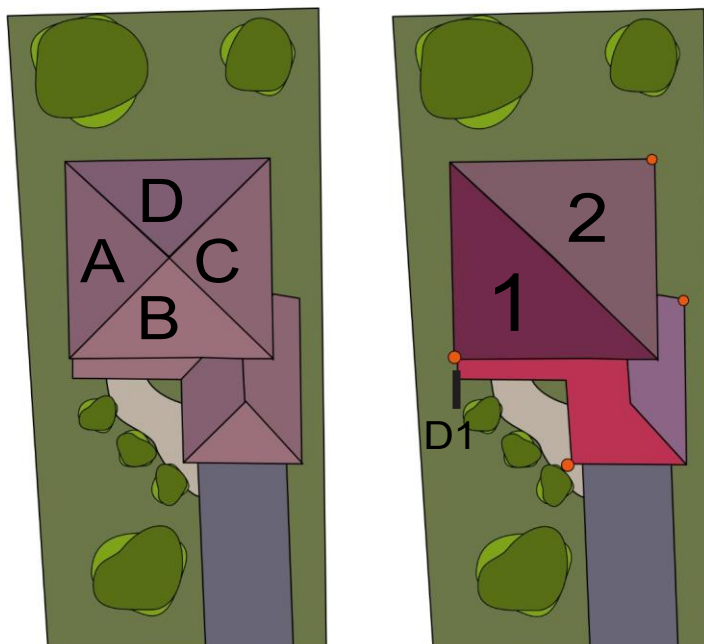


Schéma d'une maison illustrant le lien entre les différentes sections du toit et les descentes de gouttière.

Voici un exemple de maison où chaque surface de toit est représentée séparément. Qu'elle tombe sur la section A ou B (à gauche), l'eau de pluie s'écoule quand même vers le tuyau de descente D1 (à droite). Ainsi, les sections A et B (à gauche) peuvent être combinées pour former la zone imperméable directement adjacente 1 (à droite) et être gérées ensemble. Au moment d'estimer la taille d'un jardin de pluie ou d'un puits d'infiltration pour gérer les eaux de pluie, il est important de connaître la superficie de la surface imperméable directement adjacente.

2. Remises au titre du programme Parés pour la pluie Ottawa

Les résidents admissibles peuvent bénéficier de remises qui les aideront à mettre en œuvre des projets d'aménagement paysager conçus pour gérer l'eau de pluie là où elle tombe. Pour avoir droit aux remises, vous devez résider dans un secteur prioritaire de modernisation de la gestion des eaux pluviales. Consultez les étapes clés ci-dessous pour savoir comment présenter une demande de remise.

Étapes clés

Préparez-vous à vous inscrire.

- Pour présenter une demande, vous devez habiter dans un secteur prioritaire d'admissibilité au programme Parés pour la pluie Ottawa.
 - Pour vérifier votre admissibilité, consultez Ottawa.ca/pluie.

Une fois que vous avez vérifié votre admissibilité géographique, vous devez respecter l'une des trois conditions suivantes pour être admissible aux remises de Parés pour la pluie Ottawa :

1. réussir le cours d'introduction du programme d'apprentissage en ligne de Parés pour la pluie Ottawa et un ou plusieurs autres cours de formation en ligne liés au ou aux projets pour lesquels vous faites une demande;
2. effectuer une évaluation de votre maison dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa;
3. obtenir un devis d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion qui se chargera de la conception et de la réalisation de votre projet.

Pour vous inscrire à notre programme d'apprentissage en ligne et à des cours, consultez [Programme d'apprentissage en ligne « Pluie » \(talentlms.com\)](https://www.talentlms.com)

Pour trouver un paysagiste détenant une accréditation Fusion, consultez [https://www.fusionlandscapeprofessional.ca/find-a-professional-by- location/](https://www.fusionlandscapeprofessional.ca/find-a-professional-by-location/).

Présenter une demande

- Une fois que vous avez réussi le cours d'introduction du programme d'apprentissage en ligne de Parés pour la pluie Ottawa ou que vous avez reçu un devis d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion, remplissez la demande en ligne que vous trouverez sur la page de [Parés pour la pluie Ottawa](#).

Après avoir présenté une demande

- Une fois que votre demande a été approuvée, vous pouvez effectuer les travaux vous-même ou demander à votre paysagiste détenant une accréditation Fusion de le faire pour vous. Vous devez réaliser le projet dans un délai de douze mois pour demeurer admissible à la remise indiquée dans votre approbation.
- Une fois les travaux terminés, vous pouvez présenter une demande de remboursement au titre du programme Parés pour la pluie Ottawa (voir ci — dessous pour des conseils sur la marche à suivre).

Veillez noter que votre demande doit être approuvée avant que votre projet ne soit exécuté. Compte tenu du budget limité disponible, les approbations seront accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Coordonnées

Les questions relatives au programme doivent être adressées au coordonnateur du programme Parés pour la pluie Ottawa :

Courriel : rain@ottawa.ca

3. Ce dont vous avez besoin pour présenter une demande

En vous assurant que vous avez tout ce qu'il faut, vous pourrez présenter votre demande rapidement et éviter qu'elle soit rejetée en raison d'informations manquantes.

- Confirmation de votre admissibilité. Vous pouvez vérifier votre admissibilité à Ottawa.ca/pluie.
- L'un ou l'autre des documents suivants :
 - un certificat attestant de la réussite du cours d'introduction du programme d'apprentissage en ligne de Parés pour la pluie Ottawa et un ou plusieurs autres cours de formation en ligne liés au ou aux projets pour lesquels vous faites une demande;
 - une évaluation à domicile dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa;
 - un devis d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion.

Remarque : Vous devez absolument détenir l'un des documents ci-dessus pour suivre votre démarche (voir ci-dessous).

- Photos de l'emplacement où le projet sera réalisé (voir ci-dessous pour les conseils).
- Description du projet (voir ci-dessous pour des conseils).
- Esquisse du projet (voir ci-dessous pour des conseils).
- Zones imperméables directement adjacentes (voir la section Définitions utiles pour en savoir plus sur les zones imperméables directement adjacentes).
- Renseignements sur le projet.
 - Pour le dé raccordement des tuyaux de descente pluviale : estimation des dépenses.
 - Pour les jardins de pluie : dimensions estimées du jardin.
 - Pour les puits d'infiltration : dimensions de la zone imperméable directement adjacente.
 - Pour les recouvrements de sol perméables : estimation de la superficie de la zone revêtue, devis d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion ou d'un entrepreneur accrédité par l'Interlocking Concrete Pavers Institute.
- Documentation à l'appui
 - Exemple de relevé d'imposition foncière.

- Lettre d'autorisation du propriétaire du bien-fonds (si le demandeur n'est pas le propriétaire des lieux).
- Permis et approbations requis.
 - Il incombe au demandeur de s'assurer que le projet respecte toutes les exigences légales, y compris les règlements municipaux ainsi que les lois et règlements provinciaux et fédéraux. Les demandeurs doivent accorder une attention particulière :
 - [au Règlement sur les modifications d'emplacements;](#)
 - [au Règlement sur la protection des arbres;](#)
 - [à la réglementation en matière d'aménagements résidentiels intercalaires de faible hauteur.](#)
- Appelez avant de creuser! 1-800-400-2255. Les lois ontariennes exigent que vous fassiez localiser les installations de service public avant de creuser pour éviter de heurter une conduite de gaz ou d'autres infrastructures de service public. Communiquez avec [Ontario One Call](#).



Trouver un paysagiste détenant une accréditation Fusion



fusion landscape
PROFESSIONAL

Si vous pensez avoir besoin d'une aide professionnelle pour réaliser votre projet, les paysagistes détenant une accréditation Fusion peuvent vous aider. Ils possèdent la formation et l'expérience nécessaires pour concevoir, installer et entretenir des aménagements paysagers beaux et fonctionnels qui gèrent efficacement l'eau de pluie. Pour trouver un paysagiste Fusion

près de chez vous, consultez <https://www.fusionlandscapeprofessional.ca/find-a-professional-by-location/>.

S'inscrire au programme d'apprentissage en ligne de Parés pour la pluie Ottawa

Nos cours en ligne vous permettront d'apprendre de façon autonome des techniques de gestion de l'eau de pluie que vous pourrez mettre en pratique à la maison.

En suivant ces cours, les résidents des zones prioritaires seront admissibles aux remises de Parés pour la pluie Ottawa sans avoir à faire évaluer leur maison ou à faire appel à un paysagiste détenant une accréditation Fusion.

Quatre cours seront offerts :

1. Introduction aux eaux pluviales et aperçu du programme
2. Réorientation des tuyaux de descente
3. Aménagement d'un jardin de pluie
4. Fosses et tranchées d'infiltration

L'inscription aux cours est gratuite pour tous les résidents d'Ottawa. Pour s'inscrire à notre programme de formation en ligne et aux cours, consultez [Programme d'apprentissage en ligne « Pluie » \(talentlms.com\)](https://www.talentlms.com).

Accéder au relevé d'imposition foncière

Les relevés d'imposition foncière sont disponibles sur [Mon ServiceOttawa](https://www.mon-serviceottawa.com). Si vous n'avez pas de compte Mon ServiceOttawa, vous pouvez en créer un, mais vous aurez besoin d'une version papier de votre relevé d'imposition foncière antérieur. Vous pouvez également scanner votre relevé et le télécharger sur le formulaire de demande.

Lettre d'autorisation du propriétaire du bien-fonds

Si vous n'êtes pas le propriétaire des lieux sur lesquels le projet sera réalisé, vous devez avoir l'autorisation expresse du propriétaire pour présenter une demande de remise au titre du programme Parés pour la pluie Ottawa. Le propriétaire doit vous fournir une lettre attestant qu'il vous a donné son autorisation. Cette lettre doit indiquer que le propriétaire a bien compris le projet, qu'il vous autorise à l'exécuter et doit préciser la date et les coordonnées du propriétaire. Le propriétaire devra également fournir un exemplaire du relevé d'imposition foncière afin de prouver qu'il est propriétaire. Le personnel de la Ville d'Ottawa peut communiquer avec le propriétaire pour valider sa compréhension des détails du projet et des processus relatifs à Parés pour la pluie Ottawa.

Prendre des photos de l'emplacement où le projet sera réalisé

Les photos de l'emplacement où le projet sera réalisé doivent montrer l'état des lieux avant le début des travaux. L'inclusion d'un objet de taille standard ou d'un ruban à mesurer peut aider à transmettre l'échelle du projet sur les photos. Prenez des photos sous plusieurs angles et assurez-vous d'avoir une photo qui saisit l'ensemble de l'emplacement du projet si possible. Les photos prises avec un téléphone cellulaire sont acceptées.

Produire la description du projet

La description du projet doit être brève et doit comporter les renseignements suivants :

- les éléments du projet que vous souhaitez réaliser;
- l'emplacement des éléments du projet (distances par rapport aux fondations et aux limites de la propriété);
- les zones imperméables directement adjacentes qui seront prises en charge;
- la possibilité que vous réalisiez le projet vous-même ou que vous fassiez appel à un entrepreneur.

Exemple

Le projet consiste à réorienter le tuyau de descente pluviale qui canalise l'eau de pluie provenant de la moitié ouest du toit de la maison (zone 1) vers un jardin de pluie situé à 3 m des fondations. Le jardin de pluie contiendra un sol amendé constitué de 50 % de compost et de 50 % de sable et sera peuplé de plantes vivaces indigènes et recouvert de paillis. J'ai l'intention d'exécuter les travaux moi-même. Je vais également installer un puits d'infiltration (à 4 m des fondations) pour gérer l'eau provenant de la moitié est du toit (zone 2), et je vais

réorienter les tuyaux de descente pour que l'eau se déverse dans le puits d'infiltration par un tuyau enfoui.

Réalisation de l'esquisse du projet

Cette esquisse vous aidera à imaginer ce à quoi le projet pourrait ressembler, quels matériaux (y compris les plantes) vous aimeriez inclure et vous aidera à estimer les coûts potentiels du projet et les remises disponibles par le biais de Parés pour la pluie Ottawa. Accompagnée de la description du projet, votre esquisse doit comporter à tout le moins les renseignements suivants.

- Limites de la propriété.
- Emplacement de la maison.
- Localisation des infrastructures de service public (de [ON1Call](#)).
- Emplacement des surfaces desservies par les tuyaux de descente pluviale réorientés et distance à laquelle ceux-ci se trouvent par rapport à la maison et à la limite de propriété la plus proche.
- Emplacement des composants du projet aménagés dans le sol, comme les jardins de pluie et les puits d'infiltration, et distance à laquelle ceux-ci se trouvent par rapport à la maison et à la limite de propriété la plus proche.
- Identification des zones imperméables directement adjacentes qui seront prises en charge.
- Pour les jardins de pluie, indiquez les dimensions globales ainsi qu'une entrée et une sortie pour l'eau de pluie.
- Indiquez la pente (et la direction de celle-ci) du terrain.

Vous pouvez utiliser le modèle d'esquisse de projet (disponible sur [la page de service de Parés pour la pluie Ottawa](#)) pour créer un croquis de votre ou de vos projets. Vous pouvez également dessiner votre esquisse sur une image satellite de la propriété. Vous pouvez trouver des images satellites de la propriété en utilisant des services de cartographie comme Google Maps et en activant la couche satellite. Dessinez les composants du projet par-dessus cette image pour réaliser votre esquisse. Les esquisses peuvent être simples (voir ci-dessous), mais nous vous invitons à ajouter autant de détails que possible.



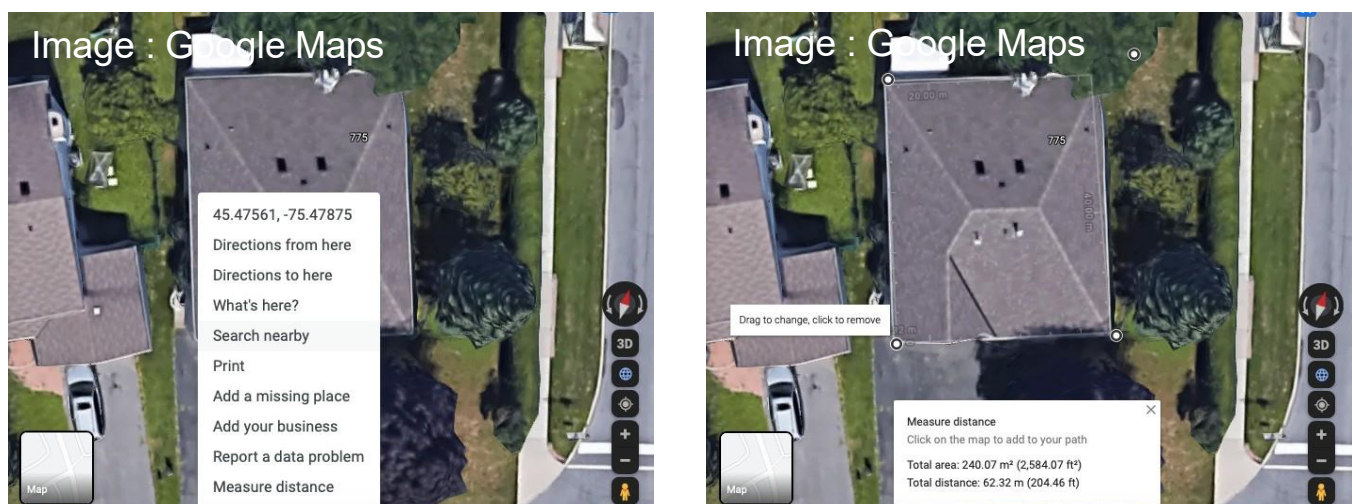
Esquisse de l'emplacement.

Renseignements sur le projet

Les renseignements sur le projet, comme la « superficie de la zone imperméable directement adjacente », la superficie du jardin de pluie, les dépenses liées à la réorientation des tuyaux de descente pluviale et la superficie des zones avec recouvrement de sol perméable, se trouvent dans le rapport d'évaluation de votre maison Parés pour la pluie Ottawa ou sur le devis que vous a remis le paysagiste détenant une accréditation Fusion dont vous avez retenu les services.

Zones imperméables directement adjacentes

Le moyen le plus simple de mesurer la surface des toits et des entrées de cour est de trouver votre adresse sur Google Maps. Agrandissez votre emplacement de façon que l'ensemble de votre propriété soit visible et occupe la plus grande partie possible de l'écran. Cliquez avec le bouton droit de la souris sur le coin d'une section de votre toit (ou de votre entrée de cour) qui se draine vers un point unique, comme un tuyau de descente pluviale. Sélectionnez « Mesurer une distance ». Un cercle apparaîtra à l'endroit où vous avez initialement fait un clic droit. Cliquez sur le coin suivant de la zone que vous voulez mesurer. Vous devriez ainsi obtenir une mesure de la ligne droite entre les deux points. Continuez à cliquer autour de la section de toit concernée jusqu'à ce que vous fermiez le périmètre. La mesure au bas de l'écran affichera alors une mesure de surface (m²) ainsi que le périmètre. Utilisez la mesure de la surface comme mesure de la zone imperméable directement adjacente et donnez un nom à la zone (p. ex. Toit du garage, 14,4 m²).



Outil de mesure des distances de Google Maps.

Dépenses relatives aux tuyaux de descente pluviale

Trouvez les articles dont vous pourriez avoir besoin dans une boutique en ligne de votre choix; décrivez l'article et indiquez le nombre d'articles requis et le prix.

Superficie du jardin de pluie

La superficie des jardins de pluie doit être de 10 à 20 % plus grande que celle de la zone imperméable directement adjacente qui alimente le jardin. Si la vitesse d'infiltration du sol est plus lente, construisez un jardin plus grand (20 %). Si la vitesse d'infiltration du sol est bonne, vous pouvez utiliser un jardin plus petit (10 %).

Puits d'infiltration

Pour les puits d'infiltration, il vous suffit de connaître la superficie de la zone imperméable directement adjacente (voir la méthode de détermination des superficies en ligne expliquée précédemment).

Revêtements de sol perméables

Pour les revêtements de sol perméables, vous pouvez utiliser la méthode décrite précédemment (pour mesurer la superficie de la zone imperméable directement adjacente) pour déterminer la superficie de votre entrée de cour ou simplement utiliser un ruban à mesurer.



Photo : Aubrey Odom

Maison avec plantes vivaces indigènes.



Photo : Anna Earl

Évènement communautaire sur les plantes.

4. Soumettre une demande

Les demandes sont soumises à l'aide d'un simple formulaire en ligne. Nous avons créé une page de service consacrée à Parés pour la pluie Ottawa qui rappelle les exigences relatives au dépôt d'une demande et qui comprend un lien vers le formulaire de demande.

Vous trouverez la page de service de Parés pour la pluie Ottawa sur ottawa.ca.

5. Prochaines étapes

Comment ma demande est-elle examinée?

Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, et font l'objet d'une vérification sur les points suivants :

- admissibilité géographique;
- présence de toute l'information requise;
- respect des règlements locaux;
- respect des exigences du projet.

L'importance de votre projet n'a pas d'incidence sur la manière dont votre projet est évalué.

Les fonds disponibles dans le cadre du programme sont répartis entre les projets exécutés par le demandeur et les projets faisant appel à un paysagiste détenant une accréditation Fusion. Une liste d'attente sera créée pour les demandes soumises une fois que les fonds du programme ont été entièrement engagés.

Dans combien de temps recevrai-je une réponse à ma demande?

Vous devriez recevoir une réponse à votre demande dans un délai maximum de deux semaines. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un lien vers le formulaire de demande où vous pourrez réclamer votre remise une fois votre projet terminé.

Refus de financement

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'évaluateur, vous pouvez faire appel de cette décision en envoyant une lettre d'appel à pluie@ottawa.ca dans les trois mois suivant la date de tombée de la décision initiale de l'évaluateur.

Votre appel sera transmis à un groupe d'évaluateurs. La décision de ce groupe sera rendue dans un délai d'un mois et il s'agira d'une décision définitive.

Contrôle d'assurance

Il est possible que le personnel de la Ville d'Ottawa ou que des membres de l'équipe d'évaluation à domicile dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa effectuent une visite pour examiner votre projet une fois celui-ci terminé. Nous n'entrerons pas sur votre propriété sans votre consentement. Dans le cas des projets qui ne sont pas clairement visibles depuis les emprises publiques, nous fixerons un moment qui vous convient pour effectuer la visite. Il s'agira aussi d'une occasion pour obtenir des réponses à toutes vos questions concernant le fonctionnement et l'entretien courant de votre installation.

6. Projets admissibles

Le programme Parés pour la pluie Ottawa soutient des projets qui favorisent l'infiltration de l'eau dans les aménagements paysagers. Des études par modélisation ont révélé que l'adoption de tels projets à grande échelle contribue à améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle des quartiers dans les secteurs où la modernisation de la gestion de l'eau de pluie est une priorité.

Le programme Parés pour la pluie Ottawa s'applique :

- à la réorientation des tuyaux de descente pluviale;
- à l'aménagement de jardins de pluie;
- à l'aménagement de puits d'infiltration;
- à l'installation de revêtements de sol perméables;
- aux aménagements par des paysagistes accrédités.

Pour en savoir plus, voir les descriptions et les exigences relatives aux projets ci-dessous.

REMARQUE : Il incombe à chaque demandeur de s'assurer que le projet répond à toutes les exigences légales, notamment en ce qui concerne les règlements municipaux, les lois et les règlements provinciaux et fédéraux ainsi qu'aux permis et aux approbations des offices de protection de la nature.

Réorientation des tuyaux de descente pluviale

Financement

100 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 1 000\$, pour les projets approuvés en 2021.

75 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 1 000\$, pour les projets approuvés après le 31 décembre 2021.

Description

La réorientation d'un tuyau de descente pluviale consiste à modifier l'orientation du tuyau afin qu'il s'écoule vers une surface perméable, en particulier une surface conçue pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer, comme un jardin de pluie ou un puits d'infiltration.

Exigences applicables aux projets

- Les tuyaux de descente pluviale réorientés doivent s'écouler vers une zone qui est :

- perméable;
 - située à au moins 3 m des fondations du bâtiment;
 - présente une inclinaison à partir des fondations du bâtiment;
 - ne provoquera pas d'écoulement d'eau sur une propriété adjacente.
- La réorientation d'un tuyau de descente pluviale ne doit pas aller à l'encontre du Règlement sur les modifications d'emplacements.

Coûts admissibles

- Matériel requis pour la réorientation des tuyaux de descente pluviale, y compris le matériel supplémentaire, les rallonges de tuyaux de descente pluviale et le matériel nécessaire pour exécuter la réorientation.
- Matériel requis pour prévenir l'érosion à l'extrémité du tuyau de descente pluviale, comme une aire de jeu ou des roches.
- Matériel requis pour le déraccordement et la réorientation des tuyaux de descente pluviale qui s'écoulent directement dans les réseaux d'égouts pluviaux ou combinés.
- Matériel et main-d'œuvre requis pour la modification du revêtement de sol (allée et entrée de cour) afin de faciliter la réorientation des tuyaux de descente pluviale.
- Utilisation de citernes pluviales dans le cadre de la réorientation des tuyaux de descente pluviale. Les citernes pluviales doivent être raccordées à un déviateur de descente de gouttière pour assurer la bonne gestion de l'excès d'eau de pluie.

Coûts non admissibles

- Matériel requis pour l'installation de nouveaux tuyaux de descente pluviale sur une résidence.
- Le matériel qui est uniquement de nature décorative.

Exigences relatives aux demandes

- Formulaire de demande dûment rempli.
- Reçus pour tout le matériel et la main-d'œuvre requis.
- Photos d'attestation des travaux.

Jardins de pluie

Financement

75 \$/m² de jardin de pluie, jusqu'à concurrence de 20 % de la superficie imperméable directement reliée, jusqu'à concurrence de 2500\$. Les jardins de pluie et les puits d'infiltration donnent droit à une remise maximale combinée de 2 500 \$.

Description

Les jardins de pluie sont des zones surbaissées peu profondes qui favorisent l'infiltration de l'eau de pluie et sont peuplés de plantes vivaces indigènes. Le sol est souvent amendé pour augmenter l'infiltration et offrir de meilleures conditions de croissance aux plantes.

Exigences applicables aux projets

- Le demandeur doit communiquer avec Ontario One Call pour faire localiser les câbles, les conduites et les fils enfouis afin de pouvoir creuser en toute sécurité.
- Les jardins de pluie doivent avoir une zone imperméable directement adjacente identifiable et mesurable (c.-à-d. qu'ils doivent recevoir les eaux de ruissellement d'un toit ou d'une autre surface imperméable).
- Les dimensions des jardins de pluie doivent être suffisantes pour contenir les eaux de ruissellement provenant de la zone imperméable directement adjacente (généralement 10 à 20 % de la superficie de cette dernière).
- Les jardins de pluie doivent être situés à au moins 3 m de toute fondation de bâtiment.
- Les jardins de pluie doivent être dotés d'une sortie capable de résister à l'érosion et située à un niveau inférieur à celui de l'entrée et qui n'entraînera pas de débordements vers les propriétés voisines.
- Lorsque l'infiltration est faible (<15 mm/heure), il faut amender le sol à l'aide de sable et de compost (50:50) pour améliorer l'infiltration.
- Les jardins de pluie doivent être peuplés de plantes qui, arrivées à maturité, couvrent au moins 80 % de leur superficie.
- Les plantes vivaces indigènes sont de mise, car elles tolèrent la sécheresse, sont adaptées au climat et fournissent un habitat aux pollinisateurs comme les abeilles et les papillons.
- Un paillis déchiqueté (idéalement de bois franc) doit être utilisé pour couvrir le sol.

Coûts admissibles

- Les remises offertes pour les jardins de pluie sont calculées en fonction de la superficie définitive du jardin et non en fonction des reçus pour le matériel et la main-d'œuvre.

Coûts non admissibles

- Les parties du jardin qui ne sont pas à un niveau inférieur à celui des zones adjacentes et qui, de ce fait, ne favorisent pas l'infiltration.
- Exigences relatives aux demandes
- Formulaire de demande dûment rempli.
- Photos d'attestation des travaux, depuis la préparation de la couche de fondation jusqu'au jardin fini.

Puits d'infiltration

Financement

10 \$/m² de superficie de zone imperméable directement adjacente, jusqu'à un maximum de 2500\$. Les jardins de pluie et les puits d'infiltration donnent droit à une remise maximale combinée de 2 500 \$.

Description

Les puits d'infiltration sont des réservoirs aménagés sous le niveau du sol à l'aide de matériaux perméables. Ils recueillent l'eau de pluie et lui permettent de s'infiltrer lentement dans le sol, ce qui réduit le ruissellement. Les puits d'infiltration peuvent recevoir l'eau de pluie provenant de sources de surface ou de sources enfouies (p. ex. un raccord de tuyau de descente pluviale) et peuvent être recouverts d'un jardin, de gazon ou de pierres décoratives.

Détails du projet

- Le demandeur doit communiquer avec Ontario One Call pour faire localiser les câbles, les conduites et les fils enfouis afin de pouvoir creuser en toute sécurité.
- Les puits d'infiltration doivent avoir une zone imperméable directement adjacente identifiable et mesurable (c.-à-d. qu'ils doivent recevoir les eaux de ruissellement d'un toit ou d'une autre surface imperméable).
- Les dimensions des puits d'infiltration doivent être suffisantes pour contenir les eaux de ruissellement provenant de la zone imperméable directement adjacente (pour en savoir plus sur les dimensions requises, voir le guide STEP LID).
- Les puits d'infiltration doivent contenir un matériau de remplissage présentant une porosité minimale de 40 % [p. ex. pierre ¾ nettoyée ou caissons en plastique pour les puits d'infiltration].
- Un tissu filtrant doit être placé sur tous les côtés et sur le dessus [ou une couche de 5 à 10 cm de pierre de 5 mm nettoyée pour le dessus] du puits en pierres pour empêcher les sédiments de colmater les porosités.
- Les puits d'infiltration doivent être équipés d'un système de prétraitement des eaux de ruissellement comme des grilles et des chambres de sédimentation afin d'empêcher les débris et les sédiments d'entrer dans la chambre d'infiltration.
- Les puits d'infiltration doivent être situés à au moins 3 m de toute fondation résidentielle, et leur trop-plein doit se déverser dans une zone nivelée éloignée des fondations et des propriétés voisines.

Coûts admissibles

Les remises offertes pour les puits d'infiltration sont calculées en fonction de la zone imperméable directement adjacente aménagée et non en fonction des reçus pour le matériel et la main-d'œuvre.

Exigences relatives aux demandes

- Formulaire de demande dûment rempli.
- Photos d'attestation des travaux, depuis la préparation de la couche de fondation jusqu'au puits d'infiltration fini.

Revêtements de sol perméables

Financement

50 \$/m² de superficie installée, avec remise maximale de 5000\$.

Description

Les revêtements de sol perméables sont des surfaces dures et durables qui laissent passer l'eau de pluie jusqu'à une sous-couche qui favorise l'infiltration de l'eau dans le sol. Parmi les types de revêtements de sol imperméables les plus courants, mentionnons les pavés en béton autobloquants perméables, l'asphalte poreux, le béton perméable, le gravier stabilisé et d'autres mélanges de granulats liés par des polymères. Ils peuvent être utilisés dans les entrées de cour, les patios, les allées et autres surfaces dures.

Exigences applicables aux projets

- Le demandeur doit communiquer avec Ontario One Call pour faire localiser les câbles, les conduites et les fils enfouis afin de pouvoir creuser en toute sécurité.
- Les entrées de cour, les allées et les patios doivent être conformes aux exigences en matière d'aménagement paysager de finition établies dans le Règlement municipal 2020-289 de la Ville d'Ottawa.
- Les revêtements de sol perméables doivent être installés par un paysagiste détenant une accréditation Fusion ou par un entrepreneur accrédité par l'Interlocking Concrete Pavers Institute.
- Les revêtements de sol perméables doivent afficher une pente qui s'éloigne des fondations des maisons.
- Les aménagements paysagers adjacents ne doivent pas s'égoutter vers la surface perméable.
- Les dimensions des revêtements de sol perméable doivent être conformes aux Low Impact Development Guidelines du Sustainable Technologies Evaluation Program [STEP].
- Tous les granulats doivent respecter les exigences suivantes :
 - porosité de 0,4;
 - perte maximale par lessivage de 0,5 %;
 - indice de durabilité minimum de 35;
 - abrasion maximale de 10 % pour 100 tours et de 50 % pour 500 tours.

Remarque : La plupart des granulats de l'Ontario Provincial Standard Specification [OPSS] ne sont pas recommandés pour les revêtements perméables, à l'exception de ceux du type « Granular O ».

- La préparation de la couche de fondation doit répondre aux exigences suivantes :
 - Les sols situés sous l'installation doivent être en pente et éloignés des fondations et ne doivent pas comporter de canaux ou de dépressions susceptibles de concentrer l'eau.
 - La couche granulaire de base doit être constituée de pierres nettoyées et concassées de 20 mm de diamètre, conformes à la norme ASTM C33 no 57.
 - Au besoin, la couche de fondation granulaire doit être constituée de pierres nettoyées et concassées de 50 mm de diamètre, conformes à la norme ASTM D2940. Un granulat de type « pierres délavées » [63 mm] conviendrait également.
 - Au besoin, l'assise doit être constituée de pierres nettoyées et concassées de 5 mm de diamètre, conformes à la norme ASTM C33 no 8, High Performance Bedding [1-9 mm de diamètre] ou l'équivalent. L'épaisseur type de la couche d'assise varie de 40 à 75 mm.
- Le revêtement doit être perméable et doit permettre à l'eau de s'infiltrer dans les couches de fondation et les sols sous-jacents.
- Lorsque des géotextiles sont utilisés, ils doivent être du type aiguilletés ou à monofilaments tissés et doivent favoriser l'écoulement de l'eau.
- Les surfaces revêtues doivent être dotées de bordures appropriées : une bande de métal ou de plastique est acceptable dans certains cas, mais les bordures en béton sont à privilégier.

Coûts admissibles

Les remises offertes pour les revêtements de sol perméables sont calculées en fonction de la superficie du revêtement installée et non en fonction des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.

Coûts non admissibles

Zones couvertes de revêtements non perméables.

Exigences relatives aux demandes

- Formulaire de demande dûment rempli.
- Facture détaillée d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion ou d'un entrepreneur accrédité par l'Interlocking Concrete Pavers Institute.
- Photos d'attestation des travaux, depuis la préparation de la couche de fondation jusqu'au revêtement fini.

Plans préparés par un paysagiste détenant une accréditation Fusion

Financement : 500 \$

Description

Un plan d'aménagement paysager Fusion est un plan d'aménagement conçu et exécuté par un [paysagiste détenant une accréditation Fusion](#).

Exigences applicables aux projets

- La conception et l'exécution de l'aménagement doivent avoir été réalisées par un paysagiste détenant une accréditation Fusion.
- L'aménagement paysager conçu et exécuté doit couvrir une superficie d'au moins 40 m² ou au moins 30 % de la cour avant [partie de la cour située en avant de la résidence par rapport à la rue indiquée dans l'adresse] ou de la cour arrière [partie de la cour située en arrière de la résidence par rapport à la rue indiquée dans l'adresse], les cours latérales pouvant être incluses dans la cour avant ou arrière.
- L'aménagement paysager doit présenter au moins deux des solutions de gestion des eaux pluviales suivantes :
 - réorientation des tuyaux de descente pluviale vers une surface perméable;
 - aménagement d'un jardin de pluie;
 - aménagement d'un puits d'infiltration;
 - aménagement d'une entrée de cour, d'une allée ou d'une autre surface perméable.



Coûts admissibles

Services de conception fournis par un paysagiste détenant une accréditation Fusion.

Coûts non admissibles

Services de conception fournis par un paysagiste non accrédité. Tout service ou tout matériel non lié à la conception d'un aménagement paysager Fusion.

Exigences relatives aux demandes

- Formulaire de demande dûment rempli.

- Facture détaillée d'un paysagiste détenant une accréditation Fusion.



Gauche : Colibri près d'une lobélie cardinale. Droite : rudbeckie tardive.

7. Ressources

Définitions utiles

Zone imperméable directement adjacente

Se dit d'une partie du toit ou de l'entrée de cour de votre résidence qui achemine l'eau de pluie vers un endroit précis, souvent un tuyau de descente pluviale ou la voie publique. La superficie de cette zone imperméable nous permet d'établir le volume moyen de ruissellement généré à chaque épisode de pluie. Votre maison peut avoir plusieurs zones imperméables directement adjacentes [toit du garage, entrée de cour, devant de la maison, arrière de la maison, etc.] dont les eaux de ruissellement peuvent être prises en charge.

Perméabilité

Mesure de la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol. Les surfaces naturelles comme les champs et les forêts sont très perméables, alors que les surfaces dures comme les stationnements et les voies publiques sont imperméables et génèrent du ruissellement.

Secteurs prioritaires en matière de gestion de l'eau de pluie

Secteurs particuliers recensés dans l'Étude sur la modernisation de la gestion des eaux pluviales du secteur du ruisseau Pinecrest/Wastboro et dans l'Étude sur la modernisation de la gestion des eaux pluviales des sous-bassins hydrographiques de l'Est. Ces deux secteurs ont été identifiés comme importants pour la santé de la rivière des Outaouais dans le Plan d'action de la rivière des Outaouais. Les résidents des secteurs prioritaires sont admissibles à une évaluation à domicile dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa ainsi que des remises pour les projets de gestion de l'eau de pluie admissibles.

Secteurs secondaires en matière de gestion de l'eau de pluie

Secteurs retenus dans le Plan directeur de la gestion des eaux pluviales pour faire l'objet d'une étude future évaluant les solutions les plus appropriées et les plus rentables pour la gestion de l'eau de pluie. Des évaluations à domicile dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa sont offertes en nombre limité et gratuitement aux résidents de ces secteurs.

Eaux de ruissellement

Eau qui tombe sur votre propriété et qui s'écoule hors de celle-ci. La plupart des propriétés présentent un certain volume de ruissellement, mais la gestion et la

réduction de ce volume peuvent contribuer à préserver la santé de nos cours d'eau.

Égout pluvial

Réseau de bassins collecteurs, de canalisations et de fossés utilisé pour transporter les eaux de surface des terres environnantes vers les ruisseaux, les lacs et les rivières. Dans de nombreux quartiers anciens, l'eau de pluie est rejetée dans l'environnement sans traitement.

Égout sanitaire

Réseau de canalisations souterraines utilisées pour acheminer les eaux usées des éviers, des toilettes et des douches vers les installations de traitement des eaux usées où elles sont traitées avant d'être rejetées dans l'environnement.

Calculs

Conversions du système impérial au système métrique

1 pied \approx 0,30 mètre

1 mètre \approx 3,281 pieds

Calculs et conversions utiles

Surface/superficie = longueur x largeur

Volume = longueur x largeur x profondeur

1 m² = 10,8 pi²

1 pi² = 0,093 m²

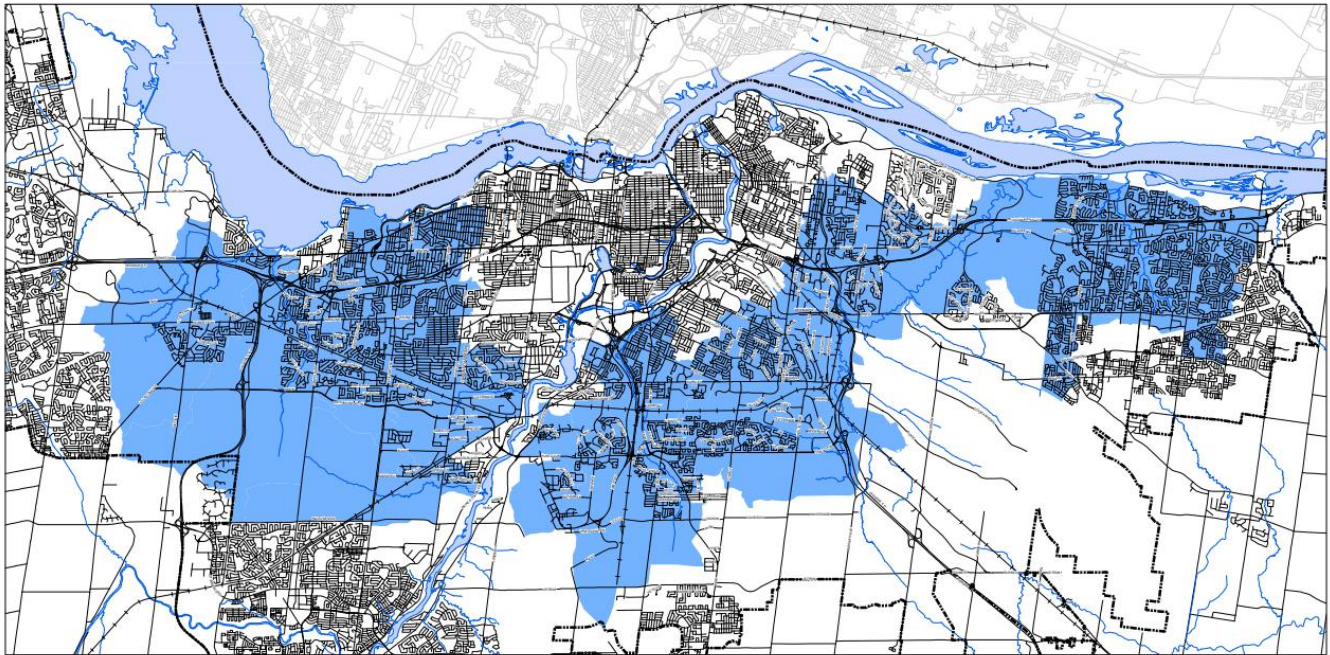
1 verge cube = 27 pieds cubes

1 pied cube = 0,037 verge cube

1 verge cube = 0,76 m³

1 m³ = 1,31 verge cube

Zone admissible au rabais



Rebate Eligible Area/
Zone admissible au rabais

Urban Boundary /
Périmètre d'urbanisation

Rain Ready Ottawa - Rebate Eligible Area/
Parés pour la pluie Ottawa - zone admissible au rabais



Planning, Development and Building Services, Geospatial Analysis, Technology and Solutions
Direction générale des services de planification, de l'aménagement et du bâtiment, Analyse géospatiale, technologie et solutions